



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Calcul des pensions

Question écrite n° 12413

Texte de la question

M Andre Lajoinie attire l'attention de M le Premier ministre sur l'absence de reparation des prejudices reellement subis par les anticolonialistes pendant la guerre d'Algerie. L'attribution symbolique de 5 000 francs par la loi du 3 decembre 1982 ne saurait tenir lieu d'indemnisation. La Nation doit reconnaitre leur action courageuse pour la liberte des peuples, les droits de l'homme et la dignite de la France. Il lui demande les mesures qu'il compte prendre pour qu'une veritable reparation soit effectuee, comme le reclament les deputes communistes dans leur proposition de loi no 468.

Données clés

Auteur : [M. Lajoinie André](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12413

Rubrique : Retraites : fonctionnaires civils et militaires

Ministère interrogé : Service du Premier Ministre

Ministère attributaire : Service du Premier Ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 mai 1989, page 1971